

MONTARNAUD

Magazine d'information de la ville de Montarnaud

Trimestriel N°4 - Octobre, novembre, décembre

MAG

CONSTRUIRE L'AVENIR



Ville de
Montarnaud

SOMMAIRE

3 Edito

4 Dans l'actu

Recensement

Feux de forêt

Journée citoyenne de nettoyage collectif

6 Zoom sur

Plan local d'urbanisme

8 En Chantier

Cave coopérative

Étude urbaine

Fontaine

Église

Vidéo protection

10 Jeunesse

École

Conseil Municipal des Jeunes

Collège Vincent Badie

Les trottinettes électriques

12 Cadre de vie

Éclairage public

Sécheresse

Inondation

Chemin des Mages

8000 arbres

14 Portrait

Aurélien Fricker

Service urbanisme

16 Vie associative

La boîte aux cirquouités

Le club de scrabble

L'assoc' montarnelles

La boule montarnéenne

18 Culture

Fête votive

Journées Européennes du Patrimoine

Bibliothèque

20 Parole à

Tribunes

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

23 Retour en images

24 Agenda



N° 4 Magazine Trimestriel de la ville de Montarnaud

Directeur de la publication : Jean-Pierre Pugens

Responsable de la publication : Laurence Durand

Crédits photos : Ville de Montarnaud - Sophie Lepin

Karine Valentin.

Conception et réalisation : Imprimerie BSF

Imprimé à 2000 exemplaires sur papier certifié PEFC

Retrouvez toutes
les informations
de votre commune
sur nos réseaux sociaux :



www.facebook.com/MairiedeMontarnaud/



<https://instagram.com/villemontarnaud>



ÉDITO

Bonjour à toutes et à tous,

Nous voici à la fin de la période estivale qui a été soit à l'ouvrage, festive ou l'occasion d'un repos bien mérité. Cette période a notamment été marquée par d'impressionnants incendies qui sont venus aux portes de notre village. Merci aux services du SDIS d'avoir su contenir ce sinistre. Merci également aux bénévoles du CCFF de Montarnaud, qui, durant tout l'été, ont patrouillé sur notre commune pour assurer prévention et vigilance.

Deux classes à l'école élémentaire et une extension de 76 places de la cantine ont été réalisées pendant l'été. Je tiens à remercier les entreprises, l'architecte, le personnel communal qui ont finalisé cet exploit dans un délai aussi court et dans des conditions d'approvisionnement de matières premières très compliquées.

Les animations estivales se sont parfaitement déroulées et je salue l'engagement du Club Taurin qui, en partenariat avec la municipalité, aura permis de retrouver ce moment de convivialité si particulier qu'est la Fête du village. Merci donc aux bénévoles et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont œuvré à cette réussite.

La fontaine se refait une jeunesse, mais les travaux ont été plus complexes que prévus. Les vieilles pierres réservent souvent des surprises. Courant du 3^e trimestre, nous pourrons l'inaugurer.

Il nous faut à présent relancer l'activité quotidienne de notre commune, en rappelant, c'est l'occasion, quelques règles de bon usage pour améliorer son bon fonctionnement.

Si la commune est par nature au service de tous, ses moyens tant techniques, financiers et humains ne sont pas extensibles. Le contexte inflationniste actuel réduit nos marges de manœuvre et comme notre volonté est de rester à impôts communaux constants, nous devons nous concentrer sur les dépenses obligatoires.

La seule intervention de la mairie n'est pas l'unique réponse à la demande constante de services plus importants. La participation concrète et efficace de chacun est nécessaire. En tant que citoyens, nous avons certes des droits, mais également des devoirs et je prendrais ici quelques exemples.

- **Les associations** : leurs bénévoles animent la vie associative montarnéenne et nous ne pouvons que les en remercier. Leur investissement dans la vie du village, en dehors de leur activité propre associative, sera encouragé avec la mise à disposition d'équipements et des aides financières.

Il serait souhaitable et nécessaire qu'un nouveau Comité des Fêtes voit le jour avant la tenue de la prochaine fête du village.

- **La propreté du village** : la mairie et le personnel communal ont considérablement amélioré la propreté du village.

La tâche, eu égard à la superficie du village, est immense. Chacun doit apporter sa pierre à l'édifice. Comment ? Par du civisme, en jetant ses détritiques dans les lieux adaptés et non sur l'espace public, en incitant ceux qui commettent des incivilités à respecter le bien public, en se conformant à la réglementation qui impose la taille des arbres et haies en limite du domaine public sur une hauteur de 2m. N'est-ce pas au propriétaire d'entretenir ses arbres et de les empêcher d'encombrer les trottoirs et rues au risque d'accidents ?

Est-il nécessaire que la commune investisse dans des procédures longues et coûteuses pour tous pour arriver au même résultat ?

N'oublions pas non plus qu'avec l'interdiction des produits phytosanitaires, les agents du service technique ne sont pas en capacité d'entretenir les dizaines de kilomètres de trottoirs de la commune et que les axes principaux restent traités en priorité. Le Règlement Sanitaire du Département de l'Hérault, document méconnu mais toujours en application, met à la charge de chacun, l'obligation de balayer, d'enlever les déchets et de désherber devant chez lui, après arrêté municipal.

- **L'urbanisme** : oui, les règles en matière de construction sont très contraignantes et parfois contraires aux souhaits des pétitionnaires. Même imparfaites, elles ont tout de même la vertu de préserver les paysages, la qualité des espaces, le bien vivre entre voisins et très important pour notre commune, de fixer les conditions « d'imperméabilisation des sols ». Aussi, s'il est interdit de construire illicitement des murs le long des ruisseaux ou des terrasses carrelées non autorisées, c'est parce qu'à l'occasion d'un épisode cévenol, ces réalisations peuvent conduire à l'inondation des habitations situées en partie basse de la commune et mettre en danger ses habitants. Ignorer le risque que l'on fait prendre aux autres citoyens, est une pure preuve d'irresponsabilité...

Lors de sa visite en date du 17 août 2022, Monsieur le Préfet de l'Hérault s'est engagé à apporter le soutien de l'État pour mettre fin à ces pratiques.

Si le chemin vers le civisme et la citoyenneté est long et peuplé d'embûches, chacun d'entre nous doit être garant de la vie en communauté. L'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers. Aussi, ne limitons pas les problèmes à la sphère privée.

La Municipalité se préoccupe de l'intérêt collectif qui est et restera notre boussole.

Bien à vous
Jean-Pierre Pugens

ACTU

↙ RECENSEMENT ↘

de la population

La commune de Montarnaud sera concernée en 2023 par le recensement de la population effectué tous les 5 ans par l'INSEE.

Ce recensement de la population, mené par l'État partenariat avec les communes, vise à produire des informations exclusivement statistiques. Il permet également de produire des chiffres de référence pour la commune comme par exemple, le montant de la participation annuelle de l'État, la fixation du nombre de conseillers municipaux ou celui de pharmacies autorisées sur le territoire communal.

Les données issues du recensement permettent de définir les politiques publiques locales mais également au niveau local, de prévoir les équipements collectifs (écoles, services à la population, transports,).

Il est donc important que chacun participe à cette enquête de recensement.

En pratique :

Les agents recenseurs, munis d'une carte tricolore délivrée par le Maire, vous remettront une notice sur laquelle figureront vos codes personnels pour vous connecter au site : www.le-recensement-et-moi.fr

Ils vous remettront une feuille de logement et autant de bulletins individuels que d'habitants dans votre logement.

Vous pourrez transmettre directement ces documents par internet ou si vous ne disposez pas de moyens numériques, l'agent recenseur conviendra d'un rendez-vous pour venir récupérer les documents.

Il est rappelé qu'il est **obligatoire de répondre** aux questionnaires du recensement.

Il est également rappelé que si le recueil des noms et prénoms permet aux agents recenseurs d'éviter de compter deux fois le même logement ou d'en oublier, une fois les opérations de collecte effectuées, les questionnaires sont anonymisés. Les informations recueillies ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

La collecte des informations auprès de la population est prévue du **19 janvier au 18 février 2023**.



citoyen, journée de Défense Citoyenne et Service national

Depuis janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire. La mairie vous remettra alors une attestation de recensement.

Ce recensement citoyen obligatoire permet :

- ⇒ De s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration française
- ⇒ D'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
- ⇒ D'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans

Comment se faire recenser pour le service national ?

Le recensement doit être effectué auprès de la mairie de votre lieu de domicile.

Pour accomplir cette démarche, vous devez vous munir de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité ainsi que du livret de famille sur lequel vous apparaissez, ainsi que d'un justificatif de domicile.



FEUX DE FORÊT

un été à haut risque sous l'œil vigilant de nos patrouilleurs du CCFF*

Tout au long de leur seconde saison estivale, les bénévoles du *Comité Communal des Feux de Forêt auront été confrontés à des conditions de risques incendie particulièrement sévères. Sécheresse importante, températures élevées, épisodes venteux... Ce sont quasiment 1500 hectares de forêt qui étaient déjà partis en fumée à la mi-août sur notre département !

Durant chaque week-end et jours fériés du 02 juillet au 18 septembre, nos patrouilleurs ont revêtu leur tenue orange parfaitement reconnaissable pour partir en mission de surveillance, de prévention et d'alerte sur tout le territoire communal. Composée d'un binôme de bénévoles et désormais équipée d'un Pick-up 4x4 aux couleurs du CCFF, la patrouille aura ainsi consacré cet été plus de 200 heures à la surveillance de notre massif forestier et à la sensibilisation de personnes ayant un comportement à risque.

De 10 heures à 18 heures, nos bénévoles assurent ainsi une présence préventive et rappellent les règles de préservation des forêts. Pour mémoire, malgré un arrêté préfectoral interdisant tous feux dans les massifs forestiers, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine !

Un grand merci pour nos bénévoles qui cette année ont également répondu présent :

⇒ en organisant une surveillance jusque tard dans la nuit lors de l'important incendie du Causse d'Aumelas le 26 juillet (plus de 950 hectares parcourus) qui, aux portes de Saint-Paul et Valmalle menaçait notre territoire,

⇒ en se mobilisant aux côtés des pompiers, des services et de la police municipale lors d'événements organisés sur la commune présentant un risque de départ de feu (fête de la transhumance fin juin, feu d'artifice le 13 juillet),

⇒ en sensibilisant au risque incendie et en portant l'enjeu environnemental auprès de la population (intervention auprès d'enfants de l'école Font-Mosson, présence lors de la fête de la nature ou de la journée des associations...).

Si comme les bénévoles du CCFF, vous souhaitez participer activement à la préservation de votre cadre de vie, n'hésitez pas à prendre contact et venir étoffer l'équipe du CCFF composée de 24 membres actuellement.

Contacts CCFF Montarnaud :

g.dubuc@montarnaud.fr
contact@montarnaud.fr



WORLD CLEANUP DAY*

Samedi 17 septembre

Partout dans le monde et aussi à Montarnaud, des opérations de nettoyage sont organisées dans une ambiance festive pour ramasser les déchets.

La propreté est l'affaire de tous !

C'est pourquoi ce **samedi 17 septembre, de 9h à 12h**, habitants, associations et riverains sont invités à se mobiliser pour une opération de grand nettoyage dans plusieurs lieux de la commune.

La Ville accompagne cet événement en fournissant des gants et des sacs aux participants mais aussi en prenant en charge la collecte des déchets ramassés.

On doit cette initiative du **World Cleanup Day** à un mouvement de citoyens sans frontière qui ont décidé de réunir le public, les entreprises, les écoles, les collectivités et les associations du monde entier autour d'une action positive et festive en ramassant des déchets qui polluent au quotidien notre environnement, qu'il soit urbain ou non.

Le Conseil des Sages, le Conseil Municipal des Jeunes, le Syndicat des chasseurs ainsi que le Collège de Montarnaud ont mis au point cette matinée de nettoyage et vous donnent **rendez-vous dès 9h devant la salle des fêtes** pour vous proposer plusieurs lieux de nettoyage, et constituer les équipes.

Chaque secteur disposera d'un point de ramassage. On vous remettra sacs poubelles et pinces. Un apéritif, offert par la Municipalité, vous sera proposé, suivi d'un pique-nique tiré du sac.

Un camion pour collecter l'ensemble des déchets est prévu aux différents points de ramassage, et le tri des déchets s'effectuera avec le Syndicat Centre Hérault.

Soucieuse de la propreté de ses rues, la Municipalité a décidé d'instaurer chaque année deux demi-journées citoyennes de ramassage dans notre village : celle de la journée mondiale du nettoyage au mois de septembre et la deuxième à la suite de la fête de la nature au mois de mai.

*La journée de nettoyage du monde.



ZOOM SUR...

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document qui établit un projet global d'aménagement et de développement durables et fixe les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire communal. Il indique quels secteurs sont constructibles et sous quelles conditions. Le respect des règles d'urbanisme participe à la qualité de vie de tous les Montarnéens.

Notre commune a engagé une procédure de révision complète du PLU.

Elle garde ainsi l'entière autonomie dans l'élaboration de son PLU car elle a voté contre l'instauration d'un PLUI, (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Cela signifie que la commune garde la main sur la façon dont elle veut faire évoluer son paysage et son environnement. C'est important au regard de la diversité des situations des autres communes qui constituent la Communauté de communes.

En effet, Montarnaud a une situation atypique au regard des autres communes de par :

- ⇒ sa situation géographique, aux portes de Montpellier et de la Métropole, ce qui la rend attractive
- ⇒ sa croissance rapide de ces dernières années
- ⇒ son extension au niveau des constructions

Il faut souligner que les constructions actuelles résultent des politiques urbaines des précédentes municipalités et que l'actuel Conseil Municipal ne peut les remettre en cause. Ce dernier a tout de même pu négocier avec les différents aménageurs afin que le nombre de permis de construire soit le plus limité possible et éviter ainsi l'engorgement des services publics à l'image des écoles, des centres de loisirs... L'objectif aujourd'hui est de densifier mais de ne plus s'étendre au-delà de « l'enveloppe urbaine » existante.

Notre futur PLU est néanmoins soumis à des réglementations supra communales comme le SCOT du Pays Cœur d'Hérault : le Schéma de Cohérence Territorial qui impose aux communes du cœur d'Hérault :

- ⇒ La réduction de l'artificialisation des sols
- ⇒ Un pourcentage limité de l'augmentation de leur population.

La commune doit conserver un dynamisme sans pour autant déroger aux règles édictées par le SCOT.

Un Plan Local d'Urbanisme est habituellement révisé tous les dix ans. L'approbation récente du SCOT impose une mise en conformité de tous les PLU dans les 3 ans qui viennent. La commune a fait le choix de réviser son PLU le plus vite possible, au début de l'année 2021. La révision se terminera fin 2023.

Un choix justifié pour les raisons suivantes :

- ⇒ 9 modifications successives depuis 2008.
- ⇒ PLU ancien dont la révision de 2012 n'a pas abouti.
- ⇒ Complexité du fait de l'enchevêtrement de plusieurs lotissements
- ⇒ Nécessité de «repenser» le village avec le développement de la ZAC du PRADAS

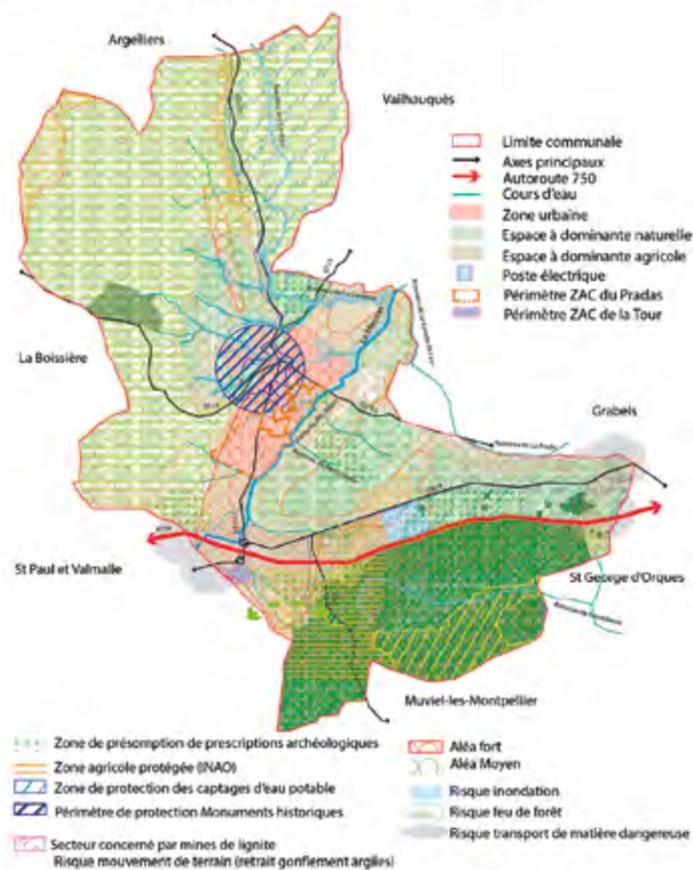
Il faut répondre à de nouvelles contraintes :

- ⇒ Ralentir le développement de la Commune afin de permettre aux infrastructures de s'adapter.
- ⇒ Garantir une prise en compte des enjeux environnementaux, et le dynamisme de notre agriculture locale.
- ⇒ Penser le village de demain, tout en mettant en valeur notre patrimoine
- ⇒ Réussir à créer une cohérence entre les diverses parties du village en créant un pôle de centralité à la cave coopérative
- ⇒ Développer les commerces de proximité et le tissu économique pour l'emploi sur le territoire

Après un appel d'offre, la commune a choisi un bureau d'étude, le cabinet Verdi, pour accompagner les élus et le service urbanisme de la Mairie dans cette démarche. A Montarnaud, notre travail avance : nous en sommes à la finalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui sera discuté en conseil municipal au cours du dernier trimestre 2022. Il s'agit de la clé de voûte du PLU.

Le PADD est un document qui expose les grands enjeux du développement communal pour les années à venir. En lien avec le diagnostic qui a permis de mettre en exergue les atouts et faiblesses ainsi que les besoins et enjeux de développement du territoire communal, en intégrant les observations et propositions des administrés. La stratégie du PADD à l'horizon 2032 s'articulera autour des 3 axes suivants →→→ :

Cartographie des enjeux du territoire communal



Axe n°1 programmer un développement urbain maîtrisé et équilibré

Orientation 1
Maîtriser
la croissance
démographique.

Orientation 2
Permettre la réalisation
d'un parcours
résidentiel.

Orientation 3
Modérer la
consommation
d'espaces.

Les actions définies dans le PADD sont les suivantes :

- Maîtriser l'arrivée de nouveaux habitants en cohérence avec l'offre de services et l'identité communale.
- Contenir ou limiter le rythme de croissance de la population.
- Créer un nombre de logements en adéquation avec l'évolution démographique projetée.
- Répondre aux besoins en logements en intégrant les évolutions sociétales et en densifiant de manière raisonnée.
- Poursuivre le développement d'une offre sociale.
- Prioriser le développement au sein des enveloppes bâties existantes afin de préserver le cadre de vie et lutter contre l'étalement urbain.
- Permettre en complément de la densification de cette enveloppe, le développement de quelques secteurs en extension.
- Densifier le tissu bâti.

L'ensemble de ces grands axes va permettre d'élaborer le futur PLU afin de faire de Montarnaud un village qui intègre les enjeux du futur, tout en conservant son caractère.

Une phase de concertation sera organisée, et nous comptons sur tous les Montarnéennes et Montarnéens pour donner leurs avis et leurs envies pour notre village.



Au regard de la sécheresse que nous connaissons actuellement, il est important de rappeler que les contraintes en gestion de l'eau potable imposent à la commune de ne plus accorder de permis de construire en dehors des permis d'aménager accordés avant le 31 décembre 2022.

Un questionnaire destiné aux agriculteurs, afin de recueillir leurs besoins est en ligne sur le site de la Mairie :

www.montarnaud.com/Reunion-Agricole

Depuis quelques temps maintenant, des parcelles de terrains classées en zone « terre » ou « agricole » sont acquises à des prix trop élevés par rapport aux prix habituellement pratiqués.

Nous souhaitons rappeler qu'aucune construction n'est possible sur ces parcelles, ni aucun dépôt de matériels ou déchets.

La Police Municipale effectue systématiquement un rapport au moment de la vente de ces parcelles afin de documenter toute contravention à la réglementation le cas échéant.



Axe n°2 Objectifs de préservation du paysage, de développement économique, touristique et de mobilité.

Orientation 1
Développement du
dynamisme local
et des emplois.

Orientation 2
Préserver et valoriser
les richesses naturelles
et patrimoniales.

Orientation 3
Anticiper les besoins
en équipements et
en infrastructures.

- Maintenir et renforcer l'offre commerciale de proximité et services.
- Conforter la zone d'activités à vocation économique de la Tour.
- Préserver le terroir agricole.
- Avoir une réflexion à moyen terme sur la valorisation du secteur du Mas Dieu.
- Préserver et valoriser les éléments identitaires du territoire.
- Conforter et développer l'attractivité touristique.
- Finaliser de manière qualitative l'entrée de ville sud en lien avec la ZAC du Pradas.
- Recréer une centralité entre les pôles existants.
- Permettre aux habitants de mieux se déplacer en favorisant les déplacements doux.
- Poursuivre le déploiement de la fibre optique.

Axe n°3 Mettre l'environnement au cœur du développement.

Orientation 1
Maintenir et conforter
les éléments existants.

Orientation 2
Promouvoir un
urbanisme
soutenable.

Orientation 3
Réduire les vulnérabilités
face aux risques et
nuisances.

- Préserver les cœurs de biodiversité et ensembles naturels patrimoniaux.
- Maintenir la fonctionnalité des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité.
- Assurer la préservation des éléments de nature ordinaire.
- Limiter l'étalement urbain dans les espaces agricoles, les boisements et garrigues.
- Préserver et valoriser la ressource en eau.
- Assurer une cohérence entre développement urbain et capacité des réseaux.
- Maîtriser les énergies.
- Intégrer la gestion des risques et nuisances dans les choix de développement.
- Maîtriser le ruissellement.
- Limiter l'exposition aux nuisances.

ENCHA

CAVE COOPÉRATIVE

L'étude de programmation architecturale concernant le projet de reconversion de la cave coopérative et des aménagements extérieurs se poursuit. L'état des lieux de la cave et du site a été présenté aux élus le 5 juillet.

Afin que puisse être plus précisément étudiée la faisabilité, les élus ont transmis les orientations à l'architecte pour finaliser le préprogramme, en tenant compte des retours des deux ateliers de concertation avec les Montarnéens (16 et 27 juin).

Compte-tenu de la problématique liée aux cuves qui soutiennent la structure, le scénario le plus intéressant consisterait à procéder à la démolition partielle du bâti pour créer une extension, dans la continuité du gabarit de la cave existante.

Dans cette hypothèse, validée par les Architectes des Bâtiments de France, la partie historique de la cave, visible depuis l'avenue Gilbert Sénéas, serait conservée.

A noter les étapes suivantes :

L'établissement de scénarii de répartition des fonctions proposé à la municipalité, la définition d'un programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle, la mise en place du financement avec l'aide des collectivités concernées (Région, Département, CCVH et l'État), afin d'organiser un concours d'architecture et d'aménagement paysager en conception-réalisation.



ÉTUDE URBAINE

La version finalisée de l'étude de requalification des espaces publics a été présentée aux élus le 13 juillet, puis aux habitants lors de la réunion publique du 8 septembre.

La municipalité travaille avec les partenaires, et notamment le Conseil Départemental, pour la mise en place d'une convention afin de financer les projets inscrits dans cette étude, puis réaliser les travaux par tranches.



La réhabilitation de la plaine des sports est la priorité, avec la mise en place d'infrastructures qui font défaut à la jeunesse montarnéenne (salle des jeunes à proximité du collège, pumptrack, construction d'un skatepark, mise aux normes du terrain de football...).

FONTAINE

La Fontaine retrouve sa jeunesse !



La livraison des travaux initialement prévue fin juin, a été reportée en raison de soucis de santé de l'artisan tailleur de pierre.

Elle est donc envisagée sur le troisième trimestre.

NTIER ...

ÉGLISE

Faciliter l'accès à l'ensemble des paroissiens, est l'objectif de la commune, propriétaire de ce bâtiment dont la première pierre a été posée le 26 août 1846.

L'accès à l'édifice paroissial est actuellement très difficile pour les personnes à mobilité réduite, puisqu'il s'effectue par le biais d'un escalier. La volonté de la commune est d'offrir une accessibilité à tous.

Un accès aisé, pour les personnes à mobilité réduite, a donc été étudié par les services communaux avec l'aide, les conseils et avis, de l'architecte représentant les bâtiments de France. Et ce, compte tenu de son emplacement à proximité du château et de la chapelle castrale, tous deux bâtiments classés.

La solution, en accord avec les autorités paroissiales, a été d'ouvrir sur le côté droit de l'église, au niveau du parking, une porte permettant l'accès direct sans déclivité.

Le dessin de la porte d'entrée et de l'ouverture a été défini par le représentant des bâtiments de France et rappellera l'accès principal. Les travaux devraient se terminer sur le deuxième semestre 2022.



VIDÉO PROTECTION



Comme évoqué dans le Mag 2, la municipalité confirme sa volonté de mettre en place les installations de vidéo protection qui concerneront deux caractéristiques principales :

- ⇒ Les caméras aux quatre entrées de ville
- ⇒ Les caméras sur les points publics et les écoles

Nous vous rappelons que cela concerne 8 sites dans lesquels nous installerons 13 caméras.

L'objectif est de préserver la quiétude de tous les Montarnéens. Le vendredi 9 septembre 2022 a eu lieu, en présence des entreprises et du bureau d'étude, la réunion de lancement des travaux qui devraient durer environ 6 mois.

Ces travaux seront réalisés comme défini lors de la réunion de concertation du 7 mai dernier.

**Votre sécurité
est une de nos
priorités.**

JEUNESSE

ÉCOLE

Travaux, tarifs cantine

Du nouveau pour cette rentrée scolaire à l'école élémentaire Font-Mosson !

Les élèves ont pu découvrir un restaurant scolaire plus grand et plus convivial ainsi que deux classes supplémentaires, le fruit de deux mois de travaux, d'un montant de **454 000€ TTC, entièrement supportés par la Commune.**

Cantine

Afin d'améliorer le confort des enfants, ces travaux d'agrandissement du réfectoire ont été réalisés pendant l'été avec l'installation notamment d'une chambre froide et d'un tunnel de lavage dans la cuisine. Dans le cadre d'une consultation, c'est le groupe ELRES (Elior) qui a été retenu pour la fourniture de repas et de liaison froide pour les écoles, et le centre de loisirs.

Ce changement de prestataire en matière de restauration scolaire a posé la question du coût du service pour la commune, à savoir une augmentation d'environ 20 %. Il est rappelé que la garde des enfants et les animations, qui leur sont proposées pendant la pause méridienne, ne sont pas facturées aux familles.

En cette période d'inflation et d'augmentation du prix des matières premières, **la hausse du prix d'achat des repas va représenter une charge annuelle supplémentaire d'environ 30 000€ pour la commune.** Compte tenu du contexte économique qui frappe l'ensemble de la population montarnéenne, le Conseil Municipal a décidé pour l'année scolaire 2022/2023, de maintenir les tarifs en vigueur pour la restauration scolaire. Un bilan sera néanmoins dressé à la fin de la prochaine année scolaire pour savoir si la commune aura les moyens de maintenir les tarifs actuels.

L'inscription au service restauration et le paiement des repas s'effectuent sur le portail famille, à la réservation.

Classes

Dans l'incertitude du nombre d'enfants attendus à cette rentrée et pour atteindre un effectif de **22 élèves pour les classes de CP et CE1**, la commune s'est dotée de deux classes supplémentaires, ce qui porte à 18 le nombre total de classes pour l'école Font-Mosson, plus la classe Uliss. Ces deux classes ont été réalisées durant l'été dans le bâtiment du centre de loisirs. Deux préfabriqués ont été installés dans la cour arrière de l'école pour pallier la perte de ces salles.

Transports scolaires

Les élèves de seconde iront cette année au lycée Simone Veil.

Hérault transport après inscription, organisera l'acheminement des élèves à Gignac mais également celui des lycéens qui terminent leur scolarité à Jean Monnet. La navette scolaire élémentaire est maintenue.



CMJ*

Seulement trois lettres mais de grandes idées !

Après avoir été installé **le 24 mai** dernier, le *Conseil Municipal des Jeunes n'a pas chômé ! Dès le mois de juin et avant les vacances scolaires, les 19 élus issus des classes de CM1/CM2 ont participé à plusieurs réunions afin d'exprimer leurs idées et projets.

Dès **le 10 juin**, deux boîtes à idées ont été installées au sein de l'école élémentaire pour que chaque enfant puisse remonter des projets. **Le 24 juin**, premier retour avec dépouillement des propositions en présence de conseillers jeunes volontaires. Une vingtaine d'idées ont émergé, comme : réparer les filets du city stade, mettre un point d'eau à proximité, arranger le skatepark, faire un stade de foot plus grand, faire des actions de nettoyage et débroussaillage sur l'ensemble de la commune...

Une séance du Conseil Municipal Jeunes s'est ensuite tenue le 30 juin avec comme ordre du jour : le retour sur les boîtes à idées.

Au fil de la séance, de nouvelles idées ont été exprimées telles que créer un évènement municipal à Pâques, une chasse aux œufs, installer des boîtes à livres en libre-service dans le village, améliorer les trottoirs pour les écoliers et conserver la salle des jeunes actuelle en plus de celle qui sera construite.

Le CMJ a été sollicité par l'équipe municipale, pour obtenir son avis sur le projet d'aménagement de la Plaine des Sports et la mise en place d'un Pumptrack (aménagement, localisation...) et la rénovation du skatepark.

1- Présentation des plans de simulations d'aménagement de l'espace de la Plaine des sports :

Le pumptrack à côté du collège :

- ⇒ La localisation semble bonne pour le CMJ.
- ⇒ Le lieu du Skatepark face au collège doit être à proximité du Pumptrack et de la salle des jeunes.

2- Le skatepark :

Les jeunes élus ont émis leurs souhaits qu'il y figure des modules en béton lisse, des modules pleins (pour éviter que les gens jettent leurs déchets dedans), Des modules pour sauter et un bowl (module de skatepark ayant la forme d'une cuvette) Une fontaine d'eau à côté et surtout éviter des modules en fer et un sol en graviers ou cailloux.

3- Le Pumptrack :

Le CMJ a émis le souhait que cet aménagement propose plusieurs pistes avec des niveaux de difficultés différents, avec un panneau «Départ» et «Arrivée» pour réguler le sens de circulation et prévoir un pont sur le circuit et surtout éviter un sol en sable ou terre, pas pratique et dangereux

Toutes ces propositions ont été transmises à l'équipe municipale pour participer à l'étude en cours des projets. Une rencontre a eu lieu sur place le 1^{er} septembre.

La municipalité souhaite une réalisation de l'équipement avant la fin de l'année, si le planning du candidat retenu le permet (nombreuses sollicitations d'autres communes).

Simplifier et sécuriser l'accès.

Des travaux d'aménagement du parvis du collège seront réalisés par le Conseil Départemental pendant les vacances de la Toussaint pour aboutir à une simplification de la circulation, avec un système de dépose-minute et optimisé.

La création d'un bateau (abaissé de bordure) au droit du passage piéton situé au niveau de la traversée de la voie-bus est envisagée.

Cela facilitera le franchissement du ressaut de trottoir, notamment par les personnes à mobilité réduite et les enfants qui se rendent à la maternelle en vélo.

Afin d'éviter le stationnement en double-file, ces travaux s'accompagneront de la mise en place d'un sens de circulation plus lisible.



Le Tri au Collège Vincent Badie dès l'automne !



A l'initiative de la Commune, du Conseil de la Vie Collégienne et du Syndicat Centre Hérault, le tri sélectif va investir le Collège !

Cette démarche de développement durable, a pour objectif de sensibiliser les 650 élèves à la gestion des déchets. Pour ce faire, des collégiens référents, appelés éco-délégués seront élus prochainement. L'objectif est de transmettre une véritable éducation au tri, au même titre que les autres enseignements et ce, dès le plus jeune âge.

Une réunion avec les enseignants sera organisée le 15 septembre afin de définir les modalités de la sensibilisation auprès des élèves et organiser les élections des éco-délégués en novembre prochain, au nombre de cinquante, à raison de deux par classe.

COLLÈGE Pumptrack



La municipalité travaille actuellement à l'implantation d'un pumptrack, dont la réalisation a été inscrite au budget 2022.

La parcelle envisagée est située à proximité de l'entrée du collège, et des études sont réalisées pour s'assurer de la faisabilité du projet.

Le conseil municipal des jeunes qui a déjà fait part de son intérêt pour cette infrastructure, est d'ores et déjà sollicité et ce, avant le lancement de la consultation (avis sur les données techniques), et le sera à l'occasion de l'analyse des offres (participation au choix de l'entreprise qui sera retenue).

LES TROTTINETTES ÉLECTRIQUES Attention au dérapage

Alors que les trottinettes électriques se multiplient en milieu urbain et que les accidents sont nombreux, petit rappel des règles de circulation.

Assurance responsabilité civile obligatoire.



CADRE DE VIE

ÉCLAIRAGE PUBLIC

A la reconquête de la nuit !

La municipalité a décidé d'expérimenter l'extinction nocturne de l'éclairage public de **23h à 5h** sur l'ensemble de la commune. Cette décision sera votée lors du prochain conseil municipal qui se déroulera le **28 septembre prochain**.

L'extinction nocturne est un dispositif qui vise à :

- ⇒ Limiter les consommations d'énergie
- ⇒ Réaliser des économies budgétaires
- ⇒ Préserver la biodiversité
- ⇒ Prévenir des risques sur la santé
- ⇒ Diminuer les émissions de carbone
- ⇒ Limiter la pollution lumineuse

Selon Hérault Energies, sur le département, 149 communes référencées pratiquent déjà l'extinction de nuit ou sont en cours de réflexion pour la mise en place.

L'éclairage de la commune relève des pouvoirs de police du maire qui doit déterminer précisément les lieux à éclairer et les horaires. La Municipalité doit ainsi trouver un juste équilibre entre la sécurité des déplacements, le confort des usagers, la protection de la vie nocturne et les contraintes économiques.

En outre, la loi « Grenelle 2 » a instauré un principe de prévention, réduction et limitation des nuisances lumineuses. La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ainsi que la loi « transition énergétique » de 2015 sont venues compléter les exigences en fixant des obligations de résultat.



SÉCHERESSE

Les conséquences



Des administrés ont répondu à la demande de la Mairie, pour signaler les désordres apparus dans leur habitation, en raison de l'extrême sécheresse estivale.

Les services préfectoraux ont été saisis, en conséquence, d'une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle au titre des mouvements de retrait/gonflement des sols.

Selon les prescriptions du ministère de tutelle, cette demande, comme toutes celles qui ne manqueront pas d'être déposées par d'autres communes de notre département d'ici la fin de l'année, ne sera instruite par les services de l'État qu'en 2023.

Cette prescription vise à ne pas exclure de toute indemnisation, les désordres qui apparaîtraient dans les semaines ou mois à venir mais dont l'origine serait due à la sécheresse des mois de juillet et août 2022. Les administrés ayant constatés des fissures ou mouvements de terrain doivent établir une déclaration de sinistre auprès de leur compagnie d'assurance dans l'attente d'une indemnisation qui ne pourra intervenir qu'en cas de reconnaissance de catastrophe naturelle du phénomène, dans le cours de l'année 2023.

Le mandatement d'un expert dans les cas les plus critiques, à la charge du demandeur, peut également donner force certaine à l'origine des désordres constatés sur des habitations et, le cas échéant, faciliter l'indemnisation, si l'état de reconnaissance de catastrophe naturelle est reconnu sur la commune ou l'ensemble du département de l'Hérault.

Il importe par ailleurs de rappeler que si les mouvements de terrain font l'objet d'une reconnaissance de catastrophe naturelle par l'État, les administrés n'auront alors que quelques jours pour se manifester auprès de leur assureur après la publication de l'arrêté ministériel au Journal Officiel.

8000 ARBRES

Tome 2

En octobre 2021, à l'initiative du Département de l'Hérault pour encourager les communes à développer les espaces végétalisés, une classe de CM1 avait participé à la plantation d'arbres choisis parmi des essences proposées : 25 frênes, 25 tilleuls à petites feuilles et 6 érables de Montpellier.

Malheureusement, en raison de la sécheresse, nous avons déploré la perte sur l'ensemble de la commune, de 25 arbres, plantés antérieurement. La nouvelle dotation cette année, d'une cinquantaine d'essences, servira en partie à remplacer ces arbres morts sur différents lieux.

Le choix s'est donc porté sur des espèces plus résistantes comme les tilleuls à petites feuilles, les érables de Montpellier ou encore des micocouliers. Cette démarche a pour objectif la préservation de l'environnement et de la biodiversité, dans une ambition de résilience des territoires face au changement climatique.

Les arbres sont des alliés indispensables :

L'arbre est pourvoyeur d'une ombre particulièrement importante en climat méditerranéen. Il rafraîchit les rues.

C'est un purificateur d'air car il absorbe le gaz carbonique CO₂. L'arbre se constitue, en partie, avec l'atome de carbone de la molécule CO₂ et restitue l'oxygène O₂ indispensable à notre respiration. Mais il filtre également d'autres polluants comme les particules de métaux lourds, les suies et les poussières.

C'est un excellent climatiseur en période estivale. L'arbre transpire et par ce phénomène il rejette de la vapeur d'eau.

Arbre et biodiversité sont de fait des thèmes indissociables, l'arbre étant un membre particulièrement actif et même fondateur en matière de diversité du vivant.

Il est le fournisseur exclusif de certaines ressources : la résine et les gommes, présentes sur l'écorce des résineux ou sur les bourgeons, et recueillies par les abeilles pour élaborer la propolis.



CHEMIN DES MAGES

Accessibilité

Vous avez certainement déjà emprunté le chemin qui débute Route de Montpellier, longe le ruisseau des Mages pour se terminer au terrain de sport.

Si vous êtes sportif ou en bonne santé, pas de problème d'accès ! En revanche si vous avez des difficultés à vous déplacer, si vous déambulez en poussette ou en vélo, vous êtes bloqués au droit du ruisseau des Pouses.

L'objectif de la municipalité est de développer au maximum les circulations douces protégées. Pour ce faire, l'embranchement en gabions, peu praticable, rendant le passage difficile, voire impossible pour les personnes à mobilité réduite (PMR), va être remplacé par un cadre en béton qui permettra le franchissement, pour tous, du ruisseau des Pouses, affluent du ruisseau des Mages.

Ce cheminement piéton avait été mis en œuvre dans le cadre des travaux de la première tranche de la ZAC du Pradas et a pour vocation d'être emprunté pour tous les modes doux, y compris poussettes et vélos. Emporté par une précédente crue, il sera remis en service par l'aménageur Nexity GPM sur la première partie.

Les enfants du quartier pourront ainsi, s'ils le souhaitent, rejoindre le collège par cette nouvelle voie protégée de la circulation automobile.



INONDATION

Les bons gestes

L'été 2022 a été ponctué de sécheresses exceptionnelles et de feux de forêts sans précédents.

Ces vagues de chaleurs caniculaires pourraient rapidement laisser place à des averses et orages intenses sur l'arc méditerranéen :

les températures très au-dessus des normales de saison en mer Méditerranée, sont l'un des facteurs pouvant aggraver l'intensité des pluies méditerranéennes.

De septembre à mi-décembre, les territoires du pourtour méditerranéen sont davantage exposés à des épisodes de pluie intense, qui peuvent conduire à des crues soudaines et dangereuses.

En cas de pluies méditerranéennes intenses et/ou d'inondation, ayons les bons réflexes : ils peuvent nous sauver la vie.



SOLIDARITÉ

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Nos aînés à l'honneur !

La Semaine Bleue va se dérouler du **3 au 9 octobre 2022** prochain sur le thème :

« **Changeons notre regard sur les aînés, brisons les idées reçues** »

Pour la première fois, la Ville de Montarnaud y participe.



Cette opération nationale est dédiée à la valorisation de la place des aînés dans la vie sociale, elle a pour objectif également de promouvoir un autre regard porté sur le vieillissement et la vieillesse, d'informer et de sensibiliser le public sur le rôle économique, social et culturel que tiennent les personnes âgées, mais aussi sur les problèmes qu'elles rencontrent.

La crise sanitaire COVID 19 aura été l'occasion de braquer les projecteurs sur la question de l'isolement social considérablement renforcé par les périodes successives de confinement au domicile ou dans les EHPAD. Elle a aussi suscité de nouvelles solidarités intergénérationnelles de proximité, qu'il s'agisse d'aide aux courses, de petits dépannages domestiques.

Dans notre commune, cette prise de conscience s'est traduite par l'ouverture en novembre 2020 du Centre Communal d'Action Social qui œuvre depuis pour maintenir le lien social et réduire l'isolement des personnes et pour permettre aux aînés de mieux vivre leur âge avec les autres générations. Le CCAS recrute chaque année un service civique pour l'aider dans ses missions.

Selon l'INSEE, la tranche des personnes âgées représente près de 15% sur la commune. Le CCAS est en contact avec 243 habitants dont une quarantaine de personnes âgées repérées pour leur isolement ou des difficultés de santé. En plus des actions du quotidien, aide administrative, portage des repas, aide aux courses... Le CCAS organise depuis quelques années, l'opération « Les Arts Partagés ». Il s'agit d'un temps partagé avec un artiste autour de ses œuvres afin de lutter contre l'isolement. Durant la semaine bleue, des temps de rencontre, de proximité avec

nos aînés favoriseront le changement de regard avec des échanges intergénérationnels. Le programme est en cours d'élaboration (autour de la santé, du sport, de l'informatique). Nous vous tiendrons informés sur l'ensemble de nos supports de communication.



Repas des aînés

Comme chaque année, la Municipalité met à l'honneur ses aînés, en les invitant à un repas dansant en présence d'un orchestre. Un rituel convivial afin de rompre l'isolement de certaines personnes âgées et de créer des liens pour d'autres. Cette année, la date retenue est le 6 décembre.

Vous avez plus de 65 ans ?
Réservez votre repas auprès du CCAS
Tél. : 04 99 61 43 26

L'aide au permis joue les prolongations !



Cette aide à la mobilité de 200 euros qui s'adresse à tous les jeunes de la commune, âgés de 17 à 25 ans, est prolongée jusqu'au 15/12/2022. Pour y prétendre, il faut avoir réussi à l'examen du code de la route et être inscrit dans une auto-école de son choix.

Les documents justificatifs attendus sont les suivants :

- ⇒ Copie Pièce Identité, RIB
- ⇒ Justificatif de domicile + attestation d'hébergement, de ressources
- ⇒ Attestation de suivi MLJ, d'inscription auprès d'une auto-école
- ⇒ CV + Lettre motivation

A envoyer par mail à l'adresse suivante :

ccas@montarnaud.fr

ou à déposer à la Mairie.

Octobre Rose

Chaque année au mois d'octobre, de petits nœuds roses font leur apparition sur les T-shirts, les chemises ou les sacs à dos. Octobre Rose est une campagne annuelle de sensibilisation au cancer du sein.

Symboles de solidarité, ces petits nœuds sont également porteurs d'un message d'espoir : celui de voir le nombre de cancers du sein diminuer, parce que davantage de personnes auront fait le pas d'aller se faire dépister rapidement.

Le cancer du sein concerne 1 femme sur 8 en France, pour plus de 58 000 nouveaux cas par an. Il s'agit du cancer le plus courant chez la femme puisqu'il constitue plus d'un tiers des nouveaux cas de cancers féminins. Pour autant, les hommes n'ont pas un risque nul de déclarer un cancer du sein car presque 1% des cas les concerne.

Le dépistage et le diagnostic précoce sont essentiels. Détecté tôt, le cancer du sein est guéri dans 90 % des cas.

Le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers en Occitanie souhaite organiser un grand défi connecté sur toute l'Occitanie pour le mois d'octobre (sensibilisation aux dépistages des cancers du sein et du col de l'utérus).

Un défi autour de la prévention des cancers, gratuit pour les participants et qui a pour objectif de réintroduire une activité physique quotidienne, dans une ambiance conviviale.

Toute l'année, la commune et le CCAS participent à cette cause en lien avec la ligue contre le cancer, notamment par le recyclage des cartouches d'encre à l'accueil de la Mairie.

Le programme est en cours d'élaboration, nous vous tiendrons informés sur l'ensemble de nos supports de communication.



le CRCDC-OC partenaire de votre parcours de dépistage des cancers

**VOTRE COMMUNE
S'ENGAGE AUPRÈS
de toutes les femmes**



Le Téléthon aura lieu les 2 et 3 décembre 2022.

Montarnéens, structures associatives, commerçants, venez rejoindre cette grande fête populaire pour vaincre la maladie !

Mobilisons-nous par des actions citoyennes pour donner encore plus de force aux malades, aux familles et aux chercheurs.

A l'exemple d'une grande braderie en préparation en lien avec des associations du territoire.

Particuliers, associations, si vous voulez participer ou proposer des actions ou projets, envoyez un mail à :

contact@montarnaud.fr

Permanence RENOVISSIME



La prochaine permanence d'info Rénovissime en mairie de Montarnaud se tiendra le **mercredi 19 octobre de 9h à 12h30**.

Rénovissime est le Programme d'Intérêt Général (PIG) de la vallée de l'Hérault permettant aux propriétaires de logements anciens, sous conditions, de bénéficier d'aides publiques à la rénovation.

Les permanences, qui sont tenues par Urbanis pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, accueillent uniquement sur rendez-vous, par téléphone ou par le site web www.renovissime-valleeherault.fr

Association URBANIS

Tél. : 04 67 73 61 76 (lundi 14h-17h, jeudi 14h-17h)

Courriel : renovissime@urbanis.fr



REPORTER

AURÉLIEN FRICKER : Le sport pour se dépasser !



Originaire des Hautes-Pyrénées, Aurélien Fricker a 31 ans il s'est installé à Montarnaud en 2016. Il est marié et a deux enfants. Sa vie a basculé en 2011, lors d'un accident de la route.

Devenu tétraplégique, il a effectué de longs mois de rééducation, après son opération à Montpellier. Ville qu'il n'a pas quittée comme il aime le souligner, car il y a rencontré sa femme. Cette longue parenthèse de deux ans au centre de rééducation situé à Cerbères a été l'occasion pour lui de rencontrer d'autres patients et de prendre conscience que de se retrouver en fauteuil n'était pas une fatalité :

« Ils m'ont fait découvrir des horizons et des possibilités que je ne pensais pas pouvoir atteindre. Ils m'ont appris l'étendue des sports que l'on pouvait faire ! »

Très sportif avant son accident, il jouait au rugby à l'école de Tournay et plus jeune, il s'est adonné à la boxe, c'est donc tout naturellement qu'il a intégré le Club Montpellier Handi Rugby (créé en 2014) et l'équipe des SHARKS :

« J'ai toujours aimé le sport et je pensais que je ne pourrais plus rien faire ! »



« Nous étions 4 au début, les 4 fantastiques. On s'est vite trouvé une équipe pour monter le club et financer les fauteuils. Nous avons évolué en compétition dès la 1^{ère} année et nous avons été sacrés cette année champions de France en Nationale 2. Cela concrétise pas mal d'années de travail. »

L'équipe ne compte pas moins de 13 joueurs, elle est mixte, le plus âgé a 43 ans et le plus jeune 19 ans. Après une période un peu décourageante à ses débuts, mais la motivation étant là, il est devenu le plus jeune club à connaître une progression aussi rapide en France.

« Nous avons trois joueurs en équipe de France et un membre de l'équipe est allé à Tokyo aux Paralympiques. Nous avons gagné tous nos matchs sauf un sur l'ensemble de la saison. On travaille dur avec le coach, à raison de cinq heures d'entraînement par semaine. Nous allons essayer de faire progresser tous les joueurs cette année, il faut tout donner ! »



L'association sportive développe principalement le Quad Rugby. Il existe trois formes de rugby fauteuil : quad rugby, rugby XIII fauteuil et rugby 7 fauteuil.

« C'est une discipline qui mélange plusieurs règles, de hockey, de basket ou encore de football américain et elle se déroule sur un parquet de basket, ça se joue à 4 joueurs contre 4. »

Nous portons les mêmes valeurs que le rugby traditionnel à savoir le combat et la solidarité. »



Aurélien Fricker aime faire passer ce message pour les autres personnes en situation de handicap

« Il faut trouver quelque chose à faire et s'accrocher. L'entourage joue beaucoup. Grâce au rugby, je me sens libre, je ne fais plus attention à mon handicap. »

Sortir de sa bulle, c'est le leitmotiv et l'ADN du club ! Ce dernier participe régulièrement à des opérations de sensibilisation pour véhiculer un autre regard sur le handicap à travers le sport. Notamment des matinées sportives auprès des scolaires, des rencontres avec des jeunes en situation de handicap dans les établissements spécialisés et même des échanges sportifs internationaux, pour rencontrer et s'entraîner avec d'autres joueurs.

« A travers le sport on peut tout véhiculer ! Nous vivons comme tout le monde, même si nous sommes en fauteuil. »

La coupe du monde de rugby prévue en France en 2023, avec une épreuve de rugby-fauteuil qui se déroulera en parallèle de la compétition ainsi que l'organisation des Jeux paralympiques à Paris en 2024, ont pour objectif commun de briser l'image de la fragilité du handicap.

AITS

SERVICE URBANISME Un duo au féminin

Corinne et Audrey travaillent de concert au service urbanisme de la mairie. Un terme généraliste derrière lequel se cache une kyrielle de procédures administratives. Un travail de l'ombre qui nécessite un temps de recherche conséquent et une grande expertise.

Corinne est la plus «ancienne» dans le service. Après avoir effectué des études de droit à Montpellier (spécialisation droit public et urbanisme construction), elle a intégré le service contentieux de la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) lors d'un stage de 8 mois, puis en novembre 2000, elle a été embauchée à la mairie de Montarnaud.

Au départ, elle travaillait sur plusieurs dossiers :

«Je m'occupais des problèmes de personnel de l'école, du CCAS, du budget, j'ai touché à tous les services de la mairie. Rapidement, le service urbanisme a vu le jour, je l'ai créé au vu des besoins qui se sont amplifiés au bout d'un an et demi.»

Ce nouveau service a très vite pris de l'ampleur, surtout en 2006, au moment du désengagement de la DDE et de la nouvelle phase de décentralisation.

«Nous avions à l'époque, l'aide complète de la DDE sur les instructions des dossiers et travaux de voiries.»

Puis, le Village s'est développé avec notamment des missions de procédure de PLU.

A partir de 2011, la ZAC a vu le jour et son flot d'avis juridiques, ce qui a augmenté considérablement le nombre d'instructions de permis.

Depuis 2021, suite à la signature d'une convention avec la Communauté de Communes

de la Vallée de l'Hérault, l'instruction de certains dossiers lui est confiée : permis de construire, déclaration préalable de travaux, divisions parcellaires...

«On reçoit énormément de demandes et on doit effectuer une étape de recherche qui nécessite beaucoup de temps avant de pouvoir répondre ! Cela induit une réactivité sans faille, car nous sommes contraintes à respecter des délais dans la transmission des documents, notamment pour les certificats d'urbanisme.»

Le service urbanisme repose sur un binôme. En mars 2021, **Audrey** vient en renfort, en plus de ses fonctions de secrétaire du Maire et d'assistante de la Directrice Générale des Services.

Biterroise d'origine, elle vit à Montpellier depuis de nombreuses années, elle y a suivi des études de commerce jusqu'en 2008.

«J'ai touché un peu tous les domaines dans le commercial : photovoltaïque, médical, j'ai travaillé pour un promoteur immobilier. Je me suis ainsi familiarisée aux termes techniques du bâti et de la construction.»

Sa mission auprès de sa collègue est la réception, l'enregistrement des dossiers et leur transmission à l'ensemble des services, également les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) et le soutien aux appels téléphoniques.

«À mon arrivée, j'ai essayé d'apporter un œil neuf, j'ai numérisé tous les dossiers afin de rendre notre service plus rapide et plus efficace. En dépit de la dématérialisation, la réglementation de l'urbanisme nous impose d'avoir encore beaucoup de papier !»

Leur travail se décompose en une multitude d'actes : arrêtés, instructions, demandes d'occupation des sols, phase d'information et de suivi des dossiers, dépôts de permis de construire, études des dossiers



par rapport aux règles fixées par le PLU, certificats d'urbanisme, permis d'aménager, déclaration préalable de travaux...

«C'est très transversal, nous travaillons en étroite collaboration avec les élus et surtout beaucoup avec le Maire car c'est son cheval de bataille ! Les tâches sont multiples et chronophages. En plus de la partie purement administrative, nous avons également un volet contrôle des travaux en collaboration avec la police municipale et les services de l'État.»

L'objectif étant d'améliorer la vie au quotidien des administrés. Les règles qui parfois peuvent apparaître comme des formes de restriction ou de contrainte, sont en fait édictées afin de préserver le cadre de vie et la sécurité de chacun.

«Ces procédures sont compliquées pour les administrés mais pour nous aussi ! L'affichage obligatoire, l'enregistrement dans les registres, sont des processus assez lourds ! Et nous sommes en permanence tenues par des délais.»

Afin de mieux satisfaire les demandes des administrés, Corinne assure une permanence téléphonique tous les mardis et jeudis matin. Pour Audrey, c'est le côté «humain» du métier qui lui plaît :

«Je suis contente quand l'administré a sa réponse ! C'est important, car on rentre dans leur vie, dans quelque chose d'intime, c'est un toit au-dessus de leur tête, je l'ai vu quand je vendais des biens immobiliers.»

Services en bref :

- ⇒ Soutenir techniquement les élus afin de définir les règles sur le territoire
- ⇒ Conseiller et renseigner le public
- ⇒ Gérer les demandes d'autorisation, d'instruction de construction ou d'aménagement dans le respect des règles de la commune
- ⇒ Préparer les dossiers pour les visites de conformité effectuées par la police municipale et des dossiers d'infraction transmis au Procureur de la République.



VIE ASSOCIATIVE

LA BOÎTE AUX CIRQUOUITÉS

Bien plus que du cirque...

Créée en 2015, cette association, à travers les arts du cirque, transmet des valeurs fondamentales telles que le respect des autres et de soi, l'entraide, la coopération, le partage.

Céline Pourret est enseignante et animatrice, elle a choisi d'implanter la Boîte aux Cirquouités à Montarnaud car il n'y avait pas d'école de cirque ni sur la commune ni sur les communes environnantes.



Cette école permet à tout un chacun de pouvoir s'exprimer, se découvrir, se dévoiler, mais aussi de se familiariser avec l'art du dépassement. Aucune notion de base n'est requise, cette activité est ouverte à tous quel que soit l'âge. L'objectif pour les plus jeunes est de les amener vers l'autonomie grâce à une technique pédagogique basée sur le jeu et pour les adultes, il n'y a pas de cours dirigés, chacun pratique ce qu'il a envie. Un temps en groupe est balisé avec du renforcement musculaire, de l'échauffement et beaucoup d'aérien. Se réapproprier son corps, redécouvrir ses capacités et comment les utiliser, le tout dans la convivialité. Céline Pourret y met un point d'honneur.

« Ce qui est important est de ne pas consommer une activité mais vivre un moment en groupe et d'acquérir des compétences. »

Les enseignements proposés sont complets : pour la motricité, le travail s'effectue avec des agrès, des boules et fils pour l'équilibre. Pour acquérir des notions d'acrobatie, de la jonglerie est proposée ainsi qu'une partie plus aérienne avec les trapèzes.

« Le cirque est un support sur lequel j'utilise la confiance en soi et en l'autre, le partage et le soin de l'autre. Au travers du cirque on apprend aussi la solidarité, l'entraide à travers différentes disciplines : la jonglerie, le trapèze. »

L'école de cirque dispense des cours pendant la période scolaire par le biais d'ateliers du soir ainsi que les mercredis et samedis toute la journée. Pour les plus petits, il s'agit d'ateliers de découverte, de sensibilisation et d'éveil. De perfectionnement pour les plus grands et adultes.

« Cette année, nous allons mettre en place un atelier de création avec un groupe d'adolescents, et créer un spectacle qui tournera dans les communes en période d'été. »

La Boîte aux Cirquouités proposera à la rentrée un atelier monocycle deux fois par mois en soirée, destiné aux adolescents ainsi que des ateliers de Hula Hoop.

Tarifs de 200 à 300 € l'année, 150 pour le monocycle. Les cours sont dispensés au gymnase et à la salle des Érables.

Renseignements : 07 71 05 65 93
Ecoledecirque.labc@gmail.com

LE CLUB DE SCRABBLE

Du scrabble oui mais du Duplicate !

L'objectif du club de Scrabble de Montarnaud, affilié à la Fédération Française de Scrabble est de faire découvrir la pratique du jeu en duplicate. Les règles sont différentes du scrabble classique.

Explication de son président Laurent Arnaud :

« Le Duplicate est un système appliqué en compétition, variante du jeu en famille qui élimine le hasard dû aux tirages.

Les joueurs ont tous les mêmes tirages de lettres, 3 minutes pour former un mot et décider de sa place sur la grille.

L'arbitre choisit ensuite le mot qui rapporte le plus de points et le place sur la grille commune. »

Le Club a 2 ans d'existence, il a été créé en pleine pandémie, une quinzaine d'adhérents actifs qui jouent deux fois par semaine dans une salle de préfabriqués à côté des Restos du Cœur. Laurent Arnaud, président de ce nouveau club est passionné de scrabble depuis des années,

« Jouer au scrabble permet d'apprendre, de découvrir de nouveaux mots, de prendre le temps d'échanger et de partager. Cela implique également un aspect stratégique pour placer les mots et un aspect mathématique. »

Le Club a eu une belle saison, il a participé à diverses compétitions nationales cette année, s'est classé en 6^{ème} division et s'est qualifié pour la finale du Championnat de France Interclubs. Au niveau individuel, quatre joueurs se sont qualifiés pour la Finale du Championnat de France « promotion » à Vichy en mai dernier : Michel Rouquette, 3^{ème}, rapporte un nouveau trophée au Club. Laurent Arnaud a remporté quant à lui, la coupe de la Fédération dans sa catégorie et a gagné avec Sylvie Gasset, le championnat régional en paires. Enfin, à la finale du Championnat de France Interclubs, après une qualification en 3^{ème} place, le club termine 8^{ème} de la compétition.

« Un peu de déception mais se retrouver parmi les 8 meilleurs clubs de France est déjà une très belle performance. »

Le Club devrait lancer à la rentrée le Scrabble scolaire pendant la pause méridienne au collège de Montarnaud, et une après-midi d'initiation est prévue à la salle des Fêtes.

Journée porte ouverte.

Le samedi 1er octobre à 8h. à la salle des fêtes.

Laurent Arnaud 06 22 56 16 51

Arnaud.mayotte@wanadoo.fr



L'ASSOC' MONTARNELLES



Vous êtes parents ? Engagez-vous !

Vos enfants sont la prunelle de vos yeux ? Vous avez la possibilité d'améliorer leur quotidien en adhérant à l'Assoc' Montarnelles ou en devenant parent délégué !

L'Assoc' Montarnelles est une association de parents d'élèves bénévoles qui œuvre dans l'animation de la vie scolaire. Elle est indépendante des parents délégués, de l'école et de la mairie. Son objectif est de lever des fonds pour permettre le financement de projets culturels et de sorties au sein des écoles maternelle et élémentaire, explique Sophie Delpierre.

« Grâce à la ventes d'objets personnalisés, de chocolats de Noël et de crêpes, nous avons financé un projet trompette et cinéma. »



Or, l'organisation de ces actions repose sur la bonne volonté de quelques personnes seulement, l'association lance un appel à l'ensemble des parents. Vous pouvez participer selon vos disponibilités, possibilités et envie. Il peut s'agir juste d'envoyer un mail, de récolter des dons, de tenir une buvette pendant 1h ou de participer à l'organisation d'un événement.

« Plus il y a de volontaires, moins l'investissement est important. »

Tous les parents peuvent adhérer, les réunions se déroulent le soir ou le week-end et en toute convivialité.

Renseignements : **Mail : montarnellesassoc@gmail.com**



Être parents, c'est être responsable de l'éducation de ses enfants.

Au sein des écoles, ils ont un rôle également à jouer, en se présentant sur la liste des parents délégués !

C'est le cas de Muriel Tixador, élue depuis quelques années et qui prend sa fonction très à cœur :

« Être parent délégué, c'est s'engager pour mieux être informé sur la vie à l'école, c'est donner son avis et émettre des suggestions sur le fonctionnement de l'établissement et jouer aussi le rôle de médiateur. »

Avec l'objectif d'améliorer le bien-être des enfants.

Malheureusement, il n'y a pas assez de parents qui désirent s'investir dans cette mission qui pourtant ne nécessite que quelques heures de son temps libre pour siéger en tant que membres à trois conseils d'école dans l'année, et effectuer seulement quelques tâches administratives. Au final, peu de temps d'investissement, pour aider certaines familles à renouer le dialogue avec l'institution.

« On informe les parents de ce qui se dit au conseil d'école. C'est pouvoir faire entendre la voix de tous les parents ! »

Les parents délégués sont élus pour un an au mois d'octobre.

**Réunion d'information pour les parents et les délégués
le 20 septembre à 18h. à l'école élémentaire.**

**Contact : École maternelle : padelmat@googlegroups.com
École élémentaire : padelprim@googlegroups.com**

LA BOULE MONTARNÉENNE

Pratiquer la pétanque en toute liberté

toute la semaine, sans horaires contraignants et au bon vouloir de chaque joueur, car c'est en jouant que l'on progresse .

C'est ainsi que Christophe Berlier définit le club de boules basé sur la convivialité et l'apprentissage mutuel des joueurs :

« Du lundi au vendredi chaque joueur qui souhaite jouer vient au club, il y a toujours quelqu'un pour faire des parties et s'entraîner. Chacun apprend de l'autre, de son niveau, de sa façon de jouer. Il faut juste connaître les trois postes aux boules : tireur, pointeur et milieu. »

La Boule Montarnéenne compte 17 adhérents licenciés dont 6 femmes (45 avant la Covid). Elle dispose d'un boulo-drome communal de vingt jeux possibles, équipé d'une fontaine à eau et d'éclairage.

Le club est affilié à la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal (FFJP).

« La progression est basée sur l'entraînement, plus on joue, plus on gagne en niveau.

Mais ce qui est le plus efficace, c'est de faire des concours à l'extérieur et de jouer contre des personnes que l'on ne connaît pas, car forcément on s'applique plus, et on laisse de côté un peu la taquinerie, comme on aime bien la pratiquer ici au club. »

Une ambiance conviviale que les adhérents apprécient particulièrement à l'image de Jacques :

« Je suis là pour l'ambiance générale du club et l'ambition pour les compétitions régionales et départementales. »

Le trésorier explique fièrement.

« Chaque année, le club joue en compétitions officielles, on fait des championnats de secteurs, championnat féminin et petites coupes entre clubs, dans les catégories tête à tête, doublette et tripléte. On a même eu quelques équipes qualifiées au championnat de l'Hérault. »

Barbara est adhérente au club depuis peu :

« C'est une première pour moi ! Je remercie le club de m'avoir permis de faire mes premières compétitions, qui m'ont fait progresser. »

La Boule Montarnéenne participe aussi à la vie du village en organisant des lotos, la tenue de buvette et snacks lors des festivités.

Journée découverte le 18 septembre - 14h00

Tarif à l'année : 30 €

Contact : 06 14 89 70 00





CULTURE

FÊTE VOTIVE **Le grand retour !**

Privés pendant deux ans de ce grand moment festif, les Montarnéens l'attendaient avec impatience. Pendant trois jours, elle a battu son plein.

Des manifestations taurines où toutes les générations se sont retrouvées autour d'une même passion. Des animations musicales au top, une affluence record. Des heures de liesse, d'entrain et de bonne humeur. Un cocktail gagnant pour cette édition 2022 !



Un grand merci à tous les intervenants !

Pour l'organisation, l'animation, la sécurité, la mise en place et le nettoyage. Ces trois jours de partage et de fête se sont bien déroulés grâce à l'ensemble des acteurs qui ont travaillé de concert : le service technique de la mairie, la police municipale, le Club Taurin, les forains, les commerçants... Bref, la liste des remerciements serait trop longue, merci également à tous les montarnéens d'avoir été aussi nombreux à participer ainsi à ces 3 jours de fête.

N'oublions pas l'émotion au moment du recueillement qui a suivi le dépôt de gerbe en mémoire à Fabien Vigne parti malheureusement trop tôt.

Afin de faire perdurer cette grande fête de tous les habitants et des alentours, il est nécessaire de recréer un Comité des Fêtes !

Notre vie culturelle et festive reprend sa place avec force et pour cela nous avons besoin de toutes les bonnes volontés.

Si vous êtes intéressé et si vous avez envie de vous impliquer dans la vie locale, faites-nous le savoir. Chaque bénévole sera le bienvenu, selon ses disponibilités.

Si l'aventure vous tente, contactez l'élue aux sports et aux festivités :

Monique Teissier 06 86 15 07 26



Journées Européennes du Patrimoine

SAMEDI 17 SEPTEMBRE

Dans le cadre de la 39ème édition des Journées Européennes du Patrimoine, la Municipalité organise un week-end sur le thème « Montarnaud, Patrimoine Durable, sur le Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle ».

Les points de rendez-vous seront dans le jardin de la Salle des Fêtes.

Randonnée départ 9H00

Randonnée* en direction du Pioch de Trémoulèdes (durée 3h-4h - 11Km - dénivelé 235m - Aucune difficulté particulière) par l'association Rando Montarnaud sur le Chemin de Pèlerinage de Compostelle GR 653 (*animaux non admis même en laisse, poussettes/fauteuils non adaptés).

Repas - 12h30

Repas tiré du sac au retour dans le jardin de la Salle des Fêtes.

Théâtre - 21h00

«Les Règles du Savoir-Vivre dans la société moderne» par le Théâtre Populaire Vallée de l'Hérault à la Salle des Fêtes. Entrée offerte.

Dimanche 18 SEPTEMBRE

Concert - 11h30

Concert par l'École de Musique Intercommunale de la Vallée de l'Hérault à la Chapelle Notre-Dame-du-Fort. Événement proposé par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault dans le cadre de la programmation de Grains de Culture.

Repas - 12h30

Repas tiré du sac au retour dans le jardin de la Salle des Fêtes.

Jeu de piste - 14h30

«Le Trésor des Bardots 2.0» Jeu de piste familial animé et interprété par l'association Anima Terre (durée 2h-3h). Découverte du parcours patrimonial et animations surprises.

Clôture - 18h00

Contact : Mairie de Montarnaud,
04 67 55 40 84 - contact@montarnaud.fr

BIBLIOTHÈQUE

Exposition :

La mer en octobre

La Bibliothèque accueille une exposition prêtée par la Direction de la Lecture Publique Départementale.

Autrefois la mer était une limite à l'expansion humaine, aujourd'hui nous nous sommes familiarisés avec elle. Elle fait partie de la vie de chacun. Mais connaissons-nous vraiment cette immensité et tous les trésors qu'elle recèle ? Quel rôle joue-t-elle sur notre planète ? Pouvons-nous vraiment l'appivoiser comme nous le pensons ?

Exposition tout public à découvrir aux heures d'ouverture de la Bibliothèque :

Mardi de 16h30-18h30

Mercredi de 9h00-12h00 et 14h00-18h30

Vendredi de 15h à 18h30

Samedi de 9h00 à 12h00

Fête de la science

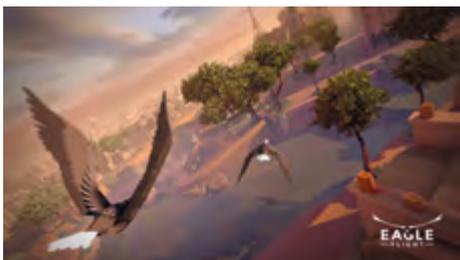
Vendredi 07 octobre à 18h00

Tchatches & Bidules : Le changement climatique
Public : ados-adultes

Samedi 08 octobre de 10h à 12h

Réalité virtuelle : découverte du jeu Eagle Flight
Et si les humains disparaissaient... Ou quand la nature reprend ses droits !

Public à partir de 12 ans



Mercredi 12 Octobre à 14h à 15h

Atelier jeu Climat Tic Tac
Public à partir de 10 ans

En partenariat avec Kimiyo et le Réseau des Bibliothèques de la Vallée de l'Hérault.

Ateliers avec un nombre de places limitées.
Réservation conseillée.

Bibliothèque : 04.67.55.48.16

Rencontre-dégustation

Samedi 15 Octobre à 11h

« Olivier et huile d'olive/saveurs et traditions »

Venez découvrir l'histoire et les saveurs de

l'huile d'olive ! Félix Monteils, producteur indépendant au Mas Dieu vous présentera l'histoire de l'olivier, différentes variétés d'olives, les procédés de fabrication de l'huile et vous fera déguster sa production.



Ados-adultes

A la salle du Conseil de la mairie

Nombre de places limitées

Inscription obligatoire jusqu'au 12 octobre au

04 67 55 48 16

Musiciens en herbe

Vendredi 18 novembre à 17h00

à la bibliothèque

Carte blanche aux musiciens apprentis de l'École de Musique Intercommunale.

Venez à la rencontre de la musique vivante.



Mois du film documentaire :

Vendredi 25 novembre à 19h

Projection du film documentaire

«Retour à l'âge de glace - l'hypothèse de Zimov»
de Denis Sneguirev.

En Sibérie, Sergueï Zimov et son fils Nikita tentent de ralentir le dégel du permafrost. Une époustouflante saga documentaire portée par le rêve et la foi d'une petite tribu d'aventuriers-chercheurs.

En partenariat avec le réseau intercommunal de lecture publique et la Médiathèque départementale

Public : Ados-Adultes

(Lieu à définir)

Nombre de places limitées

Réservation conseillée

Bibliothèque : 04 67 55 48 16

Concert de Noël

Judi 1^{er} décembre à 10h30

Avec Mairiol Compagnie, Un spectacle familial où l'on présente un Noël aux sources d'inspiration très diverses. Ainsi, rock'n roll, bossa, chanson du patrimoine, musique improvisée s'y côtoient pour faire la fête.

(Lieu à définir)

Public : de 3 mois à 3 ans

Inscription à partir du mercredi 16 novembre à la bibliothèque.

Jeux de société

L'association « Homo Ludens et Associés » anime l'espace jeux un samedi sur deux de 10h30 à 12h00 avec les derniers jeux modernes.

En octobre, les samedis 08 et 22.

En novembre les samedis 05, 19.

En décembre les samedis 03 et 17.

En dehors de ces dates, vous pouvez profiter d'une sélection de jeux de société adultes et jeunesse disponible en accès libre pour jouer à la bibliothèque.

La bibliothèque sera fermée

du samedi 24 au samedi 31 décembre 2022

Le Trésor des Bardots

Très chers détectives, enquêteurs, pisteurs et chercheurs,

Nous avons le plaisir de vous inviter à parcourir les ruelles, le temps et les pierres de Montarnaud pour tenter d'ouvrir le Trésor Des Bardots.

Ce jeu familial et interactif est téléchargeable via le QR code.

Au plaisir de vous croiser dans votre quête !



PAROLE À...

Tribune de l'opposition

Quelques propositions de «Montarnaud ensemble» pour une rentrée plus économe et plus écologique :
Éteindre les candélabres publics de Minuit à cinq heures du matin dans la commune.

Relancer l'idée d'une voie dédiée pour le covoiturage et les transports publics sur l'A75 et prolonger la piste cyclable jusqu'à Saint Paul et Valmalle.

Entreprendre des négociations avec la métropole et la TAM pour bénéficier de tarifs préférentiels pour l'utilisation des transports publics sur Montpellier.

Aider à l'installation de mini parcs photovoltaïques collectifs dans des quartiers.

Subventionner l'achat de vélos électriques et créer des voies vertes.

Mettre en place des chemins des écoliers sécurisés.

Dans la continuité du dispositif « terre saine », inciter particuliers et professionnels à une utilisation raisonnée de l'eau et des produits phytosanitaires.

Plus globalement faire vivre de façon plus efficace la commission Environnement au regard de l'urgence climatique, en organisant par exemple un débat citoyen pour mettre en œuvre des idées collectives sur la commune (permaculture, jardins partagés, récupérateurs d'eau, gestion des déchets, sensibilisation des jeunes à l'écologie, plantation d'arbres ...).

Bonne et paisible rentrée à tous.

Montarnaud Ensemble

Tribune de la majorité

La concertation existe à Montarnaud, outre les différentes réunions de quartiers organisées cette rentrée et celles de l'an dernier.

Merci aux nombreux citoyens qui ont participé aux échanges concernant la cave coopérative et les études urbaines (sens de la circulation, voiries, aménagements sportifs, déplacements doux, protection des déplacements d'enfants et écoliers).

Avec une participation très importante aux dires des Bureaux d'étude, en comparaison à d'autres communes. C'est bien la preuve que ces projets, portés par la municipalité, sont plébiscités par la population

La phase 2 commence, avec les financements. Les collectivités Région, Département, CCVH ont une attention particulière sur ce développement. Dans le cadre extra communal, la Métropole de Montpellier et la CCVH ont signé un contrat de réciprocité pour des actions à mettre en place sur deux collectivités mitoyennes et ont apporté leur soutien pour la mise en place du bus en site propre, qui depuis nos villages desservira la commune de Montpellier.

La vie de notre commune va devoir s'adapter aux contraintes de rigueur et d'économie d'énergie dû aux événements en Ukraine. Au conseil municipal de septembre, sera proposé l'extinction la nuit des éclairages publics.

Le groupe majoritaire étudie les actions d'économie d'énergie sur les bâtiments publics, les installations sportives, les mats d'éclairage et la mise en place de panneaux photovoltaïques.

Nous devons participer à cet effort pour nous permettre de continuer les réalisations d'équipement, dont notre village souffre depuis de nombreuses années.

Montarnaudcvous

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Séance du 22/06/2022

Adoption :

- Recrutement d'un Contrat Parcours Emploi Compétences
- Motion sur la situation et l'avenir des urgences médicales à Lodève
- Recondution de l'exonération des droits de place
- Convention de partenariat avec les Francas
- Attribution des lots du marché portant extension de la salle de restauration et réhabilitation d'une partie de l'école Font-Mosson
- Autorisation d'installer des panneaux à la CCVH aux entrées de ville
- Reversement de la taxe d'aménagement à la CCVH

Séance du 26/07/2022

Adoption :

- Réforme des règles de publicité des actes
- Modification du tableau des effectifs communaux
- Rémunération du coordinateur communal en charge des opérations de recensement de la population en 2023
- Attribution du marché de restauration scolaire
- Tarifs de la restauration scolaire
- Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire
- Attribution de lots dans le cadre du marché portant extension de la salle de restauration et réhabilitation d'une partie de l'école Font-Mosson



RETOUR EN IMAGES

Mardi 21 juin

Fête de la musique

Les mélomanes étaient au rendez-vous pour écouter les concerts des groupes : Kickers, Trips, The Jelly Blues, Blue Soul Bailey et découvrir les talents en herbe avec la Cup Song des enfants du service jeunesse et de l'école Font-Mosson.



Lundi 27 et jeudi 30 juin

Distribution de livres aux classes de CM2

sur « nos belles régions » de France ainsi que sur « les dangers des écrans ». Les élèves de l'école maternelle ont également reçu des livres par la Municipalité, en cette fin d'année scolaire.



Jeudi 30 juin

Signature des marchés avec les différentes entreprises retenues pour les travaux d'extension du restaurant scolaire et la création de deux classes supplémentaires à l'école élémentaire. Les travaux ont commencé le 8 juillet.



Dimanche 3 juillet

Moment de partage et de solidarité

Beau cadeau d'anniversaire pour Stéphane Dosset, jeune handicapé de 19 ans. A la demande de sa maman, la mairie a mis à disposition le gymnase pour ce match de handball.



Vendredi 8 /20 juillet et 26 août

Les Estivales

Coup d'envoi des Estivales avec pour la première, une ambiance Country Music. Le tout dans un esprit festif.



Jeudi 14 juillet

Fête nationale

Cérémonie en présence de l'équipe municipale et des jeunes élus du Conseil Municipal des Jeunes qui ont déposé une Gerbe au pied du Monument Commémoratif de la République suivi d'un apéritif offert par la Commune.



Mercredi 20 / 27 juillet - 10 août

Les Olympiades

Une première pour la Commune. Des rendez-vous où les Montarnéens sont invités à participer à divers ateliers sportifs, ludiques, rythmiques !



Samedi 13 au lundi 15 août

Fête votive

Le Village placé sous le signe de la fête et de la convivialité. Au programme durant 3 jours : bandido, abrivado, concours de boules, soirée dansante et orchestre.



Mardi 17 août

Visite préfectorale en mairie.

Présentation de la commune au Préfet de l'Hérault Hugues Moutouh et Eric Suzanne, sous-préfet de Lodève. Après une réunion studieuse, ils ont visité la cave coopérative, l'équipe municipale a pu ainsi leur expliquer en détail le projet de réhabilitation de ce lieu.



Samedi 20 août

Vernissage du 11^{ème} salon artistique montarnéen

L'art sous toutes ses formes et ses couleurs pendant une semaine.



Samedi 27 août

Cinéma en plein air et sous les étoiles au terrain de tambourin.



Jeudi 1 septembre

Rentrée scolaire. Pour les élèves de l'école élémentaire 2 classes supplémentaires et un restaurant scolaire agrandi et rénové.



AGENDA

SEPTEMBRE

Samedi 17 et dimanche 18

39^{ème} édition des

Journées Européennes du Patrimoine.

Rendez-vous au jardin de la salle des fêtes.

Le 17

9h00 départ randonnée.

12h30 repas tiré du sac

21h00 théâtre (entrée offerte)



Le 18

11h30 concert à la Chapelle

Notre-Dame-du-Fort

13h00 repas tiré du sac.

14h30 départ jeu de piste familial.

18h00 clôture de la journée

Samedi 17 de 9h à 12h

Journée citoyenne de nettoyage collectif.

Départ salle des fêtes.

Samedi 17 à 10h

Réunion de quartier «Les Deux Fontaines» à l'école élémentaire.

Samedi 24 à 10h

Réunion de quartier «Les Plantades» à la salle des fêtes.

Samedi 24 de 10h30 à 12h

Jeu de société à la bibliothèque.

Samedi 24 à 11h

Hommage aux Harkis devant le monument aux morts.

Mercredi 28 à 18h30

Conseil Municipal - Salle des fêtes.

Vendredi 30 à 18h

Lecture-causerie à la bibliothèque Venez rencontrer Elisabeth Vitielli, autrice montpelliéraine.

OCTOBRE

Samedi 1 à 10h

Réunion de quartier «Le Pradas 1» à l'école maternelle.

Du lundi 3 au dimanche 9

Semaine bleue « Changeons notre regard sur les aînés, brisons les idées reçues »

(Programme à venir).

Bibliothèque



Vendredi 7 octobre - 18h : Tchotchkes & Bidules

Le changement climatique, c'est quoi, et pourquoi ? Quels enjeux ? Un chercheur vient en débattre avec vous.

Samedi 8 octobre - 10h : Et si les humains disparaissaient...

Expérience en réalité virtuelle : incarnez un aigle dans un Paris où la nature a repris ses droits! (12+).

Mercredi 12 octobre - 15h : Atelier jeu Climat Tic Tac

Un jeu coopératif où il faudra trouver l'équilibre entre diminuer les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au nouveau climat de notre planète (9+).

Réervation obligatoire : 04 67 55 48 16
bibliotheques.cc-vallee-herault.fr



Samedi 8 à 10h

Réunion de quartier «Le Pradas 2 » à l'école maternelle.

Samedi 8 à 20h30

Cinéma - Tarif unique : 4 € - Salle des Fêtes.

Dimanche 9 de 8h à 13h

Vide grenier avec l'Assoc' Montarnelles sur le parking de l'école maternelle.

Accueil des exposants dès 7h.

Inscription par mail :

montarnellesassoc@gmail.com

Vendredi 14 au dimanche 16

De 9h30 à 12h30 et 14h à 18h

Zoom photo club - 6^{ème} rencontre des photographes amateurs.

Vernissage le 15 à 18h30. Salle des fêtes.

Samedi 15 à 11h

Rencontre dégustation « L'huile d'olive »

Salle du conseil de la mairie.

Mercredi 19 de 9h à 12h30

Permanence Rénovissime en Mairie.

Dimanche 30

Fête d'Halloween.

NOVEMBRE

Vendredi 11 à 10h

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918

devant le Monument aux Morts.

Samedi 12 à 20h30

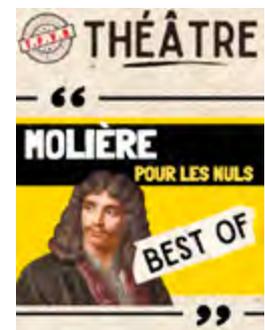
Cinéma - Tarif unique : 4 € - Salle des Fêtes.

Vendredi 18 à 17h

Musiciens en herbes - Bibliothèque.

Vendredi 18 à 20h30

Théâtre - Salle des Fêtes.



Vendredi 25 à 19h

Projection film documentaire (lieu à définir)

<< Retour à l'âge de glace » de Denis Sneguirev

DÉCEMBRE

Jeudi 1 à 10h30

Concert de Noël. (lieu à définir)

Vendredi 2 et samedi 3



Lundi 5 à 11h

Hommage aux morts pour la France pendant la Guerre d'Algérie devant le Monument aux morts.

Mardi 6 à 12h

Repas des aînés - Salle des Fêtes.

Samedi 10

Marché de Noël avec animations et tombola. Esplanade.

Samedi 10 à 20h30

Cinéma - Tarif unique : 4 €

Salle des Fêtes.

Mercredi 23 de 14h à 19h30

Don du sang à la Salle des Fêtes.